

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Bernard, tenue le 9 décembre 2015, à 20 h, sous la présidence de M. André Gagnon, maire.

SECRÉTAIRE :

Marie-Eve Parent agit comme secrétaire.

PRÉSENCES :

Sont présents M. Francis Gagné, M. Paul-Eugène Poulin, Mme Sonia Tremblay, Mme Ginette Camiré et M. Jacques Lirette.

Est absent M. Martin Lefebvre.

AVIS DE CONVOCATION :

Il est constaté que les avis de convocation de la présente séance ont été remis à chacun des membres du conseil. Les membres du conseil consentent unanimement à ce que les sujets suivants soient traités lors de la présente séance :

- adoption des prévisions budgétaires 2016;
- autorisation des taux de taxes foncières pour l'année financière 2016;
- adoption du règlement no. 257-2016 fixant les compensations pour les services municipaux de l'année financière 2016 et suivantes avec dispense de lecture;
- adoption du règlement no. 258-2016 ayant pour objet de fixer les dépenses engagées relativement aux immeubles industriels municipaux autrement financées qu'en vertu d'un règlement d'emprunt avec dispense de lecture;
- adoption du programme triennal des dépenses en immobilisation pour les années 2016-2017-2018;
- acceptation des comptes pour paiement;
- mandat à Sylar Inc. pour les travaux de finition intérieure de la salle du Centre Municipal;

257-12-2015

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2016 :

La secrétaire fait la lecture des différents postes de revenus et de dépenses rattachés au budget de l'année 2016.

Suite à cette lecture, il est proposé par M. Francis Gagné, appuyé par M. Jacques Lirette et résolu à l'unanimité:

Que les prévisions budgétaires de l'année 2016 soient acceptées telles que présentées, c'est-à-dire :

✓ administration :	2 545 876.00 \$
✓ aqueduc & égouts :	351 605.00 \$
✓ total du budget :	2 897 481.00 \$

258-12-2015

TAUX DE TAXE SUR LA VALEUR FONCIÈRE – ANNÉE 2016 :

Il est proposé par M. Paul-Eugène Poulin, appuyé par Mme Sonia Tremblay,

et résolu à l'unanimité que le conseil autorise les taux de taxes sur la valeur foncière pour l'année 2015 comme suit :

- | | |
|--------------------|--------------------------------|
| ✓ Taxe générale | 0.7160 \$ du cent d'évaluation |
| ✓ Sûreté du Québec | 0.0797 \$ du cent d'évaluation |

259-12-2015

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 257-2016 FIXANT LES COMPENSATIONS POUR LES SERVICES MUNICIPAUX DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2015 :

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil du 7 décembre 2015;

Il est proposé par Mme Ginette Camiré, appuyé par M. Francis Gagné et résolu à l'unanimité:

D'adopter le règlement portant le no. 257-2016, tel que ce règlement a été soumis à ce conseil pour adoption ce 9 décembre 2015, lequel est signé et daté par le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière et inséré au livre des règlements de la municipalité.

260-12-2015

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 258-2016 AYANT POUR OBJET DE FIXER LES DÉPENSES ENGAGÉES RELATIVEMENT AUX IMMEUBLES INDUSTRIELS MUNICIPAUX AUTREMENT FINANCÉES QU'EN VERTU D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT :

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil du 7 décembre 2015;

Il est proposé par M. Jacques Lirette, appuyé par Mme Sonia Tremblay et résolu à l'unanimité:

D'adopter le règlement portant le no. 258-2016, tel que ce règlement a été soumis à ce conseil pour adoption ce 9 décembre 2015, lequel est signé et daté par le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière et inséré au livre des règlements de la municipalité.

261-12-2015

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS POUR 2016-2017-2018 :

Considérant que selon l'article 953.1 du Code municipal du Québec, le conseil d'une municipalité doit adopter le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois exercices financiers subséquents;

Considérant que les membres du conseil municipal ont pris connaissance des dépenses en immobilisations pour les années 2016-2017-2018 de la Municipalité de Saint-Bernard;

En conséquence, il est proposé par Mme Sonia Tremblay, appuyé par M. Francis Gagné et résolu unanimement :

Que le conseil accepte le programme des dépenses en immobilisations pour les années 2016-2017-2018 de la Municipalité de Saint-Bernard tel que présenté par le maire, dont les dépenses triennales prévues s'élèvent à 1 388 000 \$, soit 461 000 \$ pour l'année 2016, 462 000 \$ pour l'année 2017 et 465 000 \$ pour l'année 2018.

262-12-2015

ACCEPTATION DES COMPTES :

Proposé par M. Paul-Eugène Poulin,
appuyé par Mme Ginette Camiré,
et résolu que les comptes suivants soient acceptés et

payés :

Chèques de C1500668 à C1500677	19 756.82 \$
Prélèvements L1500254 à L1500258	4 371.59 \$
Pour un grand total de :	24 128.41 \$

263-12-2015

MANDAT À SYLAR INC. POUR LES TRAVAUX DE FINITION INTÉRIEURE DE LA SALLE DU CENTRE MUNICIPAL :

Considérant que la Municipalité de Saint-Bernard procède à des travaux de finition intérieure au Centre Municipal;

En conséquence, il est proposé par M. Jacques Lirette, appuyé par Mme Sonia Tremblay et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal mandate SyLAR Inc. pour les travaux de finition intérieure de la salle du Centre Municipal pour un montant de 23 500 \$ plus les taxes.

André Gagnon, maire

Marie-Eve Parent, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, André Gagnon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

André Gagnon, maire

Je, soussignée, Marie-Eve Parent, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Bernard, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées, lors de cette séance extraordinaire du 9 décembre 2015 est disponible.

Marie-Eve Parent, directrice générale
et secrétaire-trésorière